

La Cour Suprême de Justice de l'Argentine analysera les plaintes contre la hausse des services publiques



Buenos Aires, 11 juillet, (RHC).- La Cour Suprême de Justice de l'Argentine analysera demain les plaintes posées contre la hausse des tarifs des services publics. La hausse des tarifs a été annulée ou supprimée par des tribunaux fédéraux et provinciaux. Malgré cela, le gouvernement Macri menace d'appliquer ces hausses.

Irina Hauser, commentatrice sur des questions légales a signalé, dans un article publié par le quotidien Página 12, que les membres de cette instance judiciaire chercheront à donner un signal par une mesure de transition, mais elle ne se prononcera ni sur les hausses ni sur leur application sans avoir réalisé des audiences publiques.

Elle est d'avis que peu de fois, ces derniers temps, la Cour Suprême n'a eu une opportunité si claire de résoudre une affaire concernant un problème collectif et des disputes économiques et politiques de

pouvoir, comme c'est le cas.

La première instance judiciaire à avoir suspendu à l'échelle locale la hausse des tarifs, en particulier celui du gaz a été celle de Chubut, dans la Patagonie. D'autres provinces s'y sont jointes après. Finalement la Chambre Fédérale de La Plata les a annulés à niveau national et elle a suspendu celui de l'électricité durant 3 mois dans la capitale.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/99618-la-cour-supreme-de-justice-de-largentine-analysera-les-plaintes-contre-la-hausse-des-services-publiques>



Radio Habana Cuba